SIRA
EAU et ASSAINISSEMENT
321 rue de Londres
Z.I. les Estaches
62730 LES ATTAQUES

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'Assainissement Non-Collectif

Exercice 2023

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Toute correspondance est à adresser à :
Monsieur le Président du SIRA – 321 rue de Londres – 62730 LES ATTAQUES
Tél : 03.21.85.53.10 – Courriel : admin@sira-eau.fr – Site internet : www-sira-eau.fr

SIRA à votre écoute.

Table des matières

1. Caractérisation technique du service 3
   - *1.1. Présentation du territoire desservi* 3
   - *1.2. Mode de gestion du service* 3
   - *1.3. Estimation de la population desservie (D301.1)* 4
   - *1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)* 5
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service 5
   - *2.1. Modalités de tarification* 5
   - *2.2. Recettes* 6
3. Indicateurs de performance 7
   - *3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)* 7
4. Financement des investissements 8
   - *4.1. Montants financiers* 8
   - *4.2. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service* 8

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau : ☐ **Communal**
☒ **Intercommunal**

- Nom de la collectivité : ***SIRA - Syndicat Intercommunal de la Région d'Andres***
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : ***Syndicat Mixte***
- Nom de l'entité de gestion: ***Assainissement Non Collectif***
- Compétences liées au service :

☒ ***Contrôle de conception des installations***

☒ ***Contrôle de réalisation des installations***

☒ ***Contrôle diagnostic d'une installation avant-vente***

☒ ***Vérification du Bon fonctionnement et de l'entretien pour des installations existantes***

Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) :

Alembon, Andres, Ardres, Autingues, Bainghen, Balinghem, Bouquehault, Boursin, Brêmes-Les-Ardres, Caffiers, Campagne-lès-Guines, Fiennes, Guînes, Hardinghen, Herbinghen, Hermelinghen, Hocquinghen, Landrethun-Lès-Ardres, Licques, Louches, Nielles-les-Ardres, Rodelinghem, Sanghen.

- Existence d'une CCSPL [] Oui ☑ Non
(commission consultative des services publics locaux)
- Existence d'un zonage [] Oui [] Non
(à confirmer)
- Existence d'un règlement de service [] Oui [] Non
(à confirmer)

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en *[X] régie avec prestataire de service*
[] **régie intéressée**
[] **gérance**
[] **délégation de service public : affermage**
[] **délégation de service public : concession**

1.3. Estimation de la population desservie (D301.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non-collectif dessert 14 049 habitants pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 25 528 au 31/12/2023.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 55.03 % au 31/12/2023.

CODE INSEE	COMMUNE EAU POTABLE	RURALITE	Nombre d'habitants - INSEE 2021	Nombres d'habitants en Ass. Collectif (1)	Nombres d'habitants en Ass. Non-Collectif	Taux de Couverture ANC
62020	ALEMBON		639		639	100 %
62031	ANDRES		1539	984	555	36 %
62038	ARDRES		4448	3508	940	21 %
62059	AUTINGUES		302		302	100 %
62076	BAINGHEN		216		216	100 %
62078	BALINGHEM		1248	477	771	62 %
62161	BOUQUEHAULT		796		796	100 %
62167	BOURSIN		258		258	100 %
62174	BREMES-LES-ARDRES		1309		1309	100 %
62191	CAFFIERS		730		730	100 %
62203	CAMPAGNE-LES-GUINES		432	233	199	46 %
62334	FIENNES	RURALE	868		868	100 %
62397	GUINES		5619	5619	0	0 %
62412	HARDINGHEN		1225		1225	100 %
62432	HERBINGHEN		418		418	100 %
62439	HERMELINGHEN		420		420	100 %
62455	HOCQUINGHEN		114		114	100 %
62488	LANDRETHUN-LES-ARDRES		818		818	100 %
62506	LICQUES		1656	552	1104	67 %
62531	LOUCHES		960	106	854	89 %
62614	NIELLES-LES-ARDRES		603		603	100 %
62716	RODELINGHEM		565		565	100 %
62775	SANGHEN		345		345	100 %
		TOTAL =	**25 528 habitants**	**11 479 habitants**	**14 049 habitants**	**55,03 %**

(1) *= Données RPQS Ass.Coll. 2023 + Données SISPEA 2022*

1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2022	Exercice 2023
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui (20)	Oui (20)
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui (20)	Oui (20)
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui (30)	Oui (30)
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Non (0)	Non (0)
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Oui	Oui
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2023 est de 70 (70 en 2022).

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'usager ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2022 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2022	**Au 01/01/2023**
Compétences obligatoires			
Tarif du contrôle des installations neuves en €	Contrôle de conception des installations neuves	130 €	**130 €**
	Contrôle de réalisation des installations neuves	175 €	**195 €**
Tarif du contrôle des installations existantes en €	Contrôle Diagnostic d'une installation avant-vente	250 €	**250 €**
	Vérification du bon fonctionnement et de l'entretien d'une installation existante	130 €	**130 €**
Tarifs des autres prestations aux abonnés en €	Majoration pour non-conformité ou obstacle à l'accomplissement des missions de contrôles (art. L1331-8 du Code de la Santé Publique)	240 €	**240 €**

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- **Délibération du 13/12/2022 effective à compter du 01/01/2023 fixant la Tarification 2023 pour les clients du SPANC**

2.2. Recettes

	Exercice 2022	**Exercice 2023**
Facturation du service obligatoire en €	**48 173 €**	**41 587 €**
Facturation du service facultatif en €	/	/
Autres prestations auprès des abonnés en €	/	/
Contribution exceptionnelle du budget général en €	/	/
Autre en € :	/	/

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service depuis la création du service jusqu'au 31/12/N,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service jusqu'au 31/12/N.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

A titre indicatif, l'indice linaire de consommation vaut :

$$\text{Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non-collectif} = \frac{\text{Nombre d'installations contrôlées jugées conforme ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité} + \text{Autres installations contrôlées ne représentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement}}{\text{Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service}} \times 100$$

	Exercice 2022	Exercice 2023
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	653	782
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	1055	1291
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	/	/
Taux de conformité en %	62 %	60.6 %

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers

Le montant total des travaux réalisés durant l'exercice budgétaire 2023 est de 0 €.

4.2. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels des travaux en €
/	/
/	/